

Image not found or type unknown



Location garage sans contrat

Par **jimmy49**, le **10/04/2008** à **17:53**

Nous louons actuellement un garage pour notre véhicule je précise qu'il n'y a aucun contrat de signé or depuis plus d'un et demi nous réclamons au propriétaire de réparer la serrure du portail qui ne ferme plus et ceci n'est toujours pas fait par contre il n'oublie toujours pas d'augmenter le loyer. Ma question est avons nous le droit de lui retirer 1/5ème du montant du loyer depuis un an et demi car nous n'avons pas entière jouissance de notre location depuis cette date merci pour votre réponse